



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Compte rendu de la réunion de la commission communication du jeudi 5 octobre 2017 Siège administratif - Pau

Présents : Banos Tina, Capbarat René, Chrestien du Souchay Jean-Loup, Delmas Régis, Dulard Nicole, Farion Monique

Excusées : Boisseul Maryline – Rassat Christine

Absentes : Larrouquet Françoise – Ohayon Chantal

Ordre du jour

- Choix de la photo pour le programme 234
- Divers

I. Choix des 10 photos à soumettre aux encadrants pour le programme 234

26 photos et aquarelles correspondent aux attendus. Sont rejetées les photographies qui ne sont pas en format portrait.

Méthode : une grille multicritères permet à chaque participant de voter de 0 à 4 les items :

- ⇒ Conformité au thème « Cabane et Pastoralisme »
- ⇒ Perspective/Cadrage
- ⇒ Lumière/Couleur

Les 9 premières photos obtiennent les notes :

- Photo N°25 : 59 points
- Photos N°5 et N°6 : 55 points
- Photos N° 12 et N°14 : 53 points
- Photo N°11 : 50 points
- Photo N°15 : 40 points
- Photo N°1 et N°18: 38 points

Pour le choix de la photo N°10, il est nécessaire de renouveler le vote car les photos N°3 – 8 et 24 obtiennent toutes les trois la note de 35 points.

- C'est la photo N°8 qui est retenue.

Ces 10 photos seront imprimées pour être présentées le vendredi 6 octobre à la soirée des encadrants et seront mises en ligne sur le site de l'association.

II. Divers

1) Bandeaux sur le site

Elisabeth Arrius-Pardies n'est plus adhérente de l'association. Il conviendra de rechercher une ou des personne(s) en capacité de poursuivre la création des bandeaux.

2) La question est posée du choix du vote papier et non informatisé pour le vote sur la simplification des structures

Le conseil d'administration des APNP n'est pas assuré que l'ensemble des adhérents informatisé de l'association maîtrise ce mode de vote. Par ailleurs, comment intégrer les adhérents qui n'ont pas communiqué d'adresse courriel ? Comment s'assurer que plus de 700 personnes reçoit le message ? Les membres du conseil d'administration, qui représentent l'ensemble des adhérents, a fait le choix du système le plus approprié aux adhérents de notre association.

Il est précisé que tous les adhérents qui ont renouvelé leur adhésion et n'ont pas voté par courrier ont été contactés par téléphone.

Ont été également contactés par mail ou par téléphone tous les adhérents qui n'ont pas renouvelé leur adhésion.

Les votants qui n'ont pas renouvelé leur adhésion ont été informés que leur vote ne serait pas pris en compte.

Au final, seules 2 enveloppes sont revenues non distribuées et 1 a été remise à sa destinataire.

Le nombre de participants au vote permettra d'évaluer si le mode courrier et la communication mise en place ont été adaptés à la situation.

3) Communication sur le devenir de l'association

Beaucoup de questions sont posées sur le devenir de l'association après le 14 octobre 2017. De fausses informations sont véhiculées. Il conviendra de réfléchir à la communication au regard des résultats.

Le 5 octobre 2017

René Capbarat

Responsable de la commission communication